



**DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA SANTE**  
**Sous Direction de l'Insertion et de la Solidarité**  
**Service de la prévention et de la lutte contre les exclusions**

**2020 DASES 245** : Subventions (167 934 euros) et avenants relatifs au fonctionnement de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri.

### **PROJET DE DELIBERATION** **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames et Messieurs,

Les gares parisiennes sont particulièrement confrontées à la grande exclusion à travers la présence, en leur sein, d'un public en situation d'errance cumulant des problématiques multiformes (addictions, troubles psychiques, maladies somatiques) et le plus souvent en situation de non-demande ou en refus d'aide ou de soins. Ce public induit ainsi des situations d'impuissance, tant chez les personnes elles-mêmes que chez les intervenants sociaux (notamment les maraudes d'intervention sociale traditionnelles) ou les acteurs des gares.

Compte tenu de ces situations complexes, les gares parisiennes et leurs abords ont été identifiés, par les acteurs de terrains ainsi que par les acteurs institutionnels, comme nécessitant la mise en œuvre d'actions spécifiques en vue de faciliter la prise en charge médico-sociale des personnes sans domicile présentant des signes de troubles psychiques et de favoriser ainsi leur accompagnement vers un projet de sortie de rue.

Dans le cadre de l'action 36 du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, et en réponse à l'appel à projet de la Ville de Paris, l'association Aux Captifs la libération a été désignée en 2015 par un comité de sélection, composé notamment des financeurs du projet (État, Ville et SNCF), afin de porter la mise en place d'un binôme de maraude interdisciplinaire d'intervention sociale et santé mentale auprès du public en grande exclusion dans les gares du Nord et de l'Est, pour améliorer leur accompagnement vers les soins et l'hébergement-logement.

Le binôme de maraudeurs doté de compétences interdisciplinaires est composé d'un.e travailleur.se social.e et d'un.e infirmier.ère spécialisé.e en psychiatrie. L'équipe de maraude interdisciplinaire s'appuie sur les maraudes déjà assurées par l'association sur le secteur et vient renforcer leur action. Cet accompagnement intensif s'appuie sur un travail intégré entre les équipes d'intervention sociale et les équipes de soin.

Conduit sur un mode expérimental du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 janvier 2017, ce projet a donné des résultats très positifs :

- progression dans la qualité de l'accompagnement social et sanitaire des personnes,
- progression dans le décloisonnement du travail des équipes de maraude d'intervention sociale et de psychiatrie,
- progression dans la connaissance de la santé mentale des personnes en grande exclusion à la rue et de leurs besoins.

A l'appui de ce bilan, les financeurs institutionnels ont choisi de renouveler en 2018 le soutien à l'association Aux Captifs la Libération pour l'action menée par la maraude interdisciplinaire et d'étendre son périmètre d'intervention à la gare Saint-Lazare .

En outre, il a été décidé de lancer un autre appel à projet qui a permis de sélectionner l'association Charonne-Oppélia, afin de couvrir pour la même action, et le même type de public, les gares du Sud de la capitale, soit Austerlitz, la Gare de Lyon et Montparnasse, ainsi que les territoires aux alentours. Cette action a démarré en mai 2018.

L'ensemble des gares parisiennes sont désormais couvertes. Les maraudes ont rencontré toutes les personnes relevant du public cible et assurent actuellement le suivi régulier de 93 personnes en situation d'extrême exclusion. Les compétences interdisciplinaires ont permis des prises en charge adaptées, aboutissant à des changements effectifs pour certaines d'entre elles (hébergement, accès aux lits Halte Soins Santé, entrées en sevrage d'alcool, aides au retour dans leur bassin de vie...). En outre, les actions portées par ces deux associations ont contribué au développement d'un réseau de partenaires étoffé notamment dans le champ de la santé mentale.

Au regard de l'intérêt social de l'action des maraudes dotées de compétences interdisciplinaires et des engagements de la collectivité parisienne pour lutter contre la grande exclusion, je vous propose d'accorder, au titre de 2020, les subventions suivantes et de m'autoriser à signer les avenants, joints au présent projet :

- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 53 000€ à l'association Aux Captifs La Libération pour ses maraudes mixtes (santé mentale et volet social) organisées dans les gares du Nord, de l'Est et de Saint Lazare.
- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 57 912€ à l'association Oppélia pour ses maraudes interdisciplinaires d'intervention psychosociale dans les gares du Sud de Paris.

Pour ces deux actions, les financements sont répartis à parts égales entre l'État (DRIHL/ARS), la SNCF et la Ville de Paris.

Par ailleurs, depuis 2011, la ville de Paris soutient les maraudes de l'accueil de jour « Itinérance Jeune » organisées par l'association Aurore. Situé dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement, à proximité des gares du Nord et de l'Est, l'accueil de jour a pour mission d'accueillir et d'accompagner un public jeunes (18-30 ans) en situation d'errance, exposé ou engagé dans des conduites à risques, afin d'encourager une dynamique de changement, particulièrement par la mise en place d'un accompagnement social et éducatif. Dans une démarche « d'aller-

vers », l'équipe de maraude intervient pour créer du lien avec les publics à la rue nouvellement arrivés, notamment à proximité des gares du 10<sup>e</sup> arrondissement. Un des principaux objectifs de cette prise de contact est l'orientation vers l'accueil de jour. Ainsi, en 2019, les maraudes ont permis d'identifier 52 nouvelles personnes, parmi lesquelles 31 ont commencé à fréquenter l'accueil de jour.

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité parisienne de favoriser l'accueil et l'accompagnement de jeunes connaissant de graves difficultés, je vous propose d'accorder, au titre de 2020 :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 57 022€ à l'association Aurore, et de m'autoriser à signer l'avenant joint au présent projet.

Les fiches techniques jointes en annexe présentent de façon plus détaillée les organismes, les projets et les budgets prévisionnels afférents.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris